

COMMUNIQUE DE PRESSE
Le janvier 2025

Avenir Actifs et OCAPIAT : un partenariat pour accompagner la transformation du secteur agricole et agroalimentaire en Auvergne Rhône-Alpes

Avenir Actifs en Auvergne-Rhône-Alpes, opérateur régional de « Mon conseil en évolution professionnelle » (Mon CEP), et OCAPIAT, l'Opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires, annoncent la signature d'un partenariat. Cette collaboration vise à accompagner les entreprises, salariés et indépendants dans la transformation du secteur.

Répondre aux enjeux d'un secteur en profonde mutation

Dans un contexte de transition écologique, technologique et sociale, le secteur agricole et agroalimentaire est aujourd'hui au cœur de multiples enjeux : **vieillesse des actifs, pénurie de main-d'œuvre qualifiée, robotisation, évolution des compétences et des métiers...** Les entreprises, salariés et indépendants de la région doivent pouvoir s'adapter rapidement.

Avenir Actifs en Auvergne-Rhône-Alpes et OCAPIAT unissent leurs forces pour soutenir ces transitions et s'engagent ensemble à sécuriser les parcours professionnels des salariés et indépendants. Mais aussi à valoriser **les métiers agricoles et de l'agroalimentaire.**

Des actions concrètes au service des entreprises, salariés et indépendants du secteur

Dans ce cadre, les deux opérateurs se sont fixés des objectifs concrets :

- **Promouvoir les métiers et les dispositifs de formation** en sensibilisant les salariés et travailleurs indépendants aux opportunités offertes par leurs branches professionnelles, tout en encourageant les entreprises à mobiliser les dispositifs existants.
- **Développer des parcours sur mesure** grâce à une acculturation mutuelle et une meilleure coordination entre les conseillers Mon CEP et les équipes OCAPIAT. Les bénéficiaires auront ainsi accès à des solutions personnalisées : élaboration de parcours, financement, formation, immersion en entreprise.
- **Effectuer un suivi régulier des actions menées** pour évaluer leur impact avec des retours d'expérience pour ajuster les dispositifs et optimiser les bénéfices pour les entreprises, les salariés et les indépendants.

« *Ce partenariat illustre notre volonté commune de soutenir les transitions professionnelles en répondant aux besoins spécifiques des entreprises et des actifs de notre région* », **Virginie Bocquet**, Directrice de Projet CEP pour Avenir Actifs en Auvergne-Rhône-Alpes. « *En collaborant étroitement avec OCAPIAT, nous capitalisons sur des expertises complémentaires pour garantir un accompagnement de qualité.* »

Hervé Proksch, Président d'OCAPIAT, complète : « *Cette convention renforce nos actions pour répondre aux enjeux de transitions de ces secteurs. Ensemble, nous portons l'ambition de sécuriser les parcours professionnels tout en valorisant des métiers essentiels au développement durable de nos territoires.* »

Jérôme Volle, Secrétaire général d'OCAPIAT, précise : « *Nous avons des enjeux et des défis d'attractivité dans nos filières et des emplois sont non pourvus. Le conseil en évolution professionnelle est un outil qui peut permettre de lever les a priori sur nos métiers et susciter des vocations ou tout du moins permettre d'initier des trajectoires professionnelles au profit de nos entreprises agricoles, agroalimentaires et de la pêche* ».

Les chiffres clés du secteur agricole et agroalimentaire en AuRA

- **48 500** exploitations agricoles et **175 000 salariés et indépendants** (CA : 6 milliards d'€)
- **78 %** des agriculteurs de la région ont plus de 40 ans
- **650 entreprises agroalimentaires et 43 300 salariés** (CA : 10,6 milliards d'€)

Sources : Région et DRAAF AuRA

À propos d'Avenir Actifs

Avenir Actifs est le réseau d'opérateurs habilités à délivrer le service Mon CEP aux salariés du secteur privé (hors cadres) et aux travailleurs indépendants.

Les opérateurs régionaux Avenir Actifs sont financés et pilotés par France compétences ; ils respectent un cadre d'engagements stricts et de qualité de service conforme aux obligations légales et réglementaires définies par le code du travail pour tous les opérateurs du CEP.

Avec plus de 700 agences en France et 130 en Auvergne-Rhône-Alpes, Avenir Actifs propose un accompagnement sur mesure, y compris à distance par téléphone ou en visio.

Les opérateurs Avenir Actifs sont des acteurs implantés sur tout le territoire, et en connaissent les particularités. Grâce aux partenariats développés avec les acteurs clés des champs de l'orientation, de l'emploi, de la formation, de la santé au travail, ils guident les salariés et les indépendants au mieux à chaque étape de leur parcours professionnel.

Plus d'infos : ara.avenir-actifs.org

A propos d'OCAPIAT

Créé à la faveur de la dernière réforme de la formation professionnelle, OCAPIAT est un Opérateur de compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires. OCAPIAT regroupe 49 branches professionnelles représentant 192 700 entreprises employant 1,3 million de salariés. OCAPIAT inscrit son action dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante. La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage

(jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc. La filière alimentaire recouvre des secteurs variés (les Industries alimentaires, la Coopération agricole et les familles associées, le Commerce agricole). La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime. OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

OCAPIAT se caractérise par la typologie de ses entreprises adhérentes composées à plus de 98% de TPE-PME (employant moins de 50 salariés) et à 92,4% de TPE (entreprises employant moins de 11 salariés). Par ailleurs, il convient de souligner que les entreprises de 50 salariés et plus emploient 54% des salariés des secteurs professionnels.

OCAPIAT dispose de missions élargies lui permettant d'accompagner ses adhérents dans leurs projets de développement des compétences et de mobilisation des contrats en alternance. Par ailleurs, OCAPIAT intervient en matière d'appui à ses branches dans leurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et d'attractivité des métiers.

OCAPIAT est également agréé en qualité de Fonds d'assurance formation pour les 6 800 travailleurs non-salariés de la pêche et des cultures marines.

En savoir plus : www.ocapiat.fr et <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>

Contact presse :

Agence Giesbert & Mandin - Ingrid Bourguignon
T/07 60 72 14 67 - i.bourguignon@giesbert-mandin.fr